

83 B 203 1/2



**SOCIETE ROUXEL BRIERE AGEFEX
(R.B.A.)**

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 564 386 EUROS

Siège social : FONDETTES (37230) – 1 rue Le Corbusier

R.C.S. TOURS 328 044 847 83 B 203

N° 3 1 0 0 3 7 0 #

---oOo---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,

le 29 novembre à 9 heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale tenue
extraordinairement, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Etienne ROUXEL	1 877 parts
Monsieur François BRIERE	1 877 parts
Monsieur Guy BRAULT.....	2 175 parts
Monsieur Pierre-Philippe ANDICHOU	2 175 parts
Monsieur James de LA ROCHE SAINT ANDRE.....	1 877 parts
Monsieur Jean-Marc BUREAU	1 877 parts
Monsieur Eric DAVONNEAU	2 175 parts
Monsieur Franck BORDAS.....	1 part
Monsieur Philippe COIFFARD	545 parts
S.A.R.L. COTA.....	2 174 parts
Madame Sylvie DUMONT.....	364 parts
Madame Sandrine FLEURY.....	544 parts
Madame Nadia CASTILLE.....	544 parts
Soit	18 205 parts

Représentant 18 205 parts sur les 18 206 parts composant le capital social.

Monsieur Etienne ROUXEL, l'un des gérants et fondateur de la société, préside la séance.

Monsieur François BRIERE, co-gérant est nommé secrétaire.

Monsieur ROUXEL constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et
prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- modification article 8 des statuts,
- agrément de nouveaux associés,
- autorisation de transmission de parts,
- autorisation de nantissement des parts acquises,
- pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que l'article 8 des statuts intitulé « Capital social – Répartition des parts – Liste des Associés », fait référence à des parts numérotées, que cette référence n'est pas imposée par la loi et complique inutilement la lecture de l'article, décide, en conséquence, à l'unanimité de supprimer toutes références à des numérotations.

L'Assemblée Générale décide donc que l'article 8 sera ainsi modifié :

- Monsieur Pierre-Philippe ANDICHOU.....	2 175 parts
- Monsieur Guy BRAULT	2 175 parts
- Monsieur François BRIERE.....	1 877 parts
- Monsieur Jean-Marc BUREAU	1 877 parts
- Monsieur Eric DAVONNEAU.....	2 175 parts
- Monsieur Philippe COIFFARD.....	545 parts
- Monsieur James de LA ROCHE SAINT-ANDRE.....	1 877 parts
- Monsieur Etienne ROUXEL.....	1 877 parts
- Monsieur Franck BORDAS	1 part
- Monsieur Patrice LEZLA	1 part
- S.A.R.L. COTA	2 174 parts
- Madame Sylvie DUMONT	364 parts
- Madame Sandrine FLEURY	544 parts
- Madame Nadia CASTILLE	544 parts
<hr/>	
Total du nombre de parts sociales composant le capital social ..	18 206 parts

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la création des sociétés ci-après en cours de constitution et dont elle approuve les statuts, et décide de les agréer en tant que nouvel associé :

- S.A.R.L. FINANCIERE LEFEVRE CHAPRON, 5 rue Aristide Briand 37540 Saint-Cyr-sur-Loire.
Gérante : Agathe CHAPRON
- S.A.R.L. CALOAN, 3 allée Louis Bonaparte 37300 Joué-lès-Tours
Gérant : Benjamin PALLAUD
- S.A.R.L. CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL, 26 impasse Duguay Trouin 37510 Ballan-Mire
Gérante : Nadia CASTILLE
- S.A.R.L. PHICOEX, 1 rue Le Corbusier 37230 Fondettes
Gérant : Philippe COIFFARD

- S.A.R.L. S. FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL, 6 rue des Belles Filles 37500 Chinon
Gérante : Sandrine FLEURY
- S.A.R.L. BRILLAU, 2 rue des Vivions 37520 La Riche
Gérante : Sandrine DOUR
- S.A.R.L. VALDUSYL, 12 rue des Lapidaires 37230 Luynes
Gérante : Sylvie DUMONT
- S.A.R.L. AURELIE CHIDAINE EXPERTISE CONSEIL, 7 rue de la Pouterie 37270 Montlouis sur Loire
Gérante : Aurélie CHIDAINE

L'Assemblée Générale agréée également en tant que de besoin Agathe CHAPRON, Sandrine DOUR, Aurélie CHIDAINE, Benjamin PALLAUD en tant qu'associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise les cessions de parts suivantes :

- La S.A.R.L. FINANCIERE LEFEVRE CHAPRON achète 1 877 parts de 193 euros chacune, soit 362 261 euros, à James de LA ROCHE SAINT-ANDRE et 209 parts de 193 euros chacune, soit 40 337 euros à Etienne ROUXEL.
- La S.A.R.L. CALOAN achète 412 parts de 193 euros chacune, soit 79 516 euros, à Etienne ROUXEL, 54 parts de 193 euros chacune, soit 10 422 euros, à Pierre-Philippe ANDICHOU, 54 parts de 193 euros chacune, soit 10 422 euros, à la S.A.R.L. COTA, 54 parts de 193 euros chacune, soit 10 422 euros, à Eric DAVONNEAU et 54 parts de 193 euros chacune, soit 10 422 euros, à Guy BRAULT.
- La S.A.R.L. PHICOEX achète 335 parts de 193 euros chacune, soit 64 655 euros, à Jean-Marc BUREAU et 211 parts à 193 euros chacune, soit 40 723 euros, à François BRIERE.
- La S.A.R.L. S. FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL achète 543 parts de 193 euros chacune, soit 104 799 euros, à Sandrine FLEURY, et 1542 parts de 193 euros chacune, soit 297 606 euros, à Jean-Marc BUREAU.
- La S.A.R.L. CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL achète 543 parts de 193 euros chacune, soit 104 799 euros, à Nadia CASTILLE, et 1542 parts de 193 euros chacune, soit 297 606 euros, à François BRIERE..
- La S.A.R.L. BRILLAU achète 628 parts de 193 euros chacune, soit 121 204 euros, à Etienne ROUXEL
- La S.A.R.L. AURELIE CHIDAINE EXPERTISE CONSEIL, achète 628 parts de 193 euros chacune, soit 121 204 euros, à Etienne ROUXEL
- La S.A.R.L. VALDUSYL achète 364 parts de 193 euros chacune, soit 70 252 euros, à Sylvie DUMONT, 124 parts de 193 euros chacune, soit 23 932 euros, à François BRIERE, 35 parts de 193 euros chacune, soit 6 755 euros, à Pierre-Philippe ANDICHOU, 35 parts de 193 euros chacune, soit 6 755 euros, à la S.A.R.L. COTA, 35 parts de 193 euros chacune, soit 6 755 euros, à Guy BRAULT et 35 parts de 193 euros chacune, soit 6 755 euros, à Eric DAVONNEAU.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise les sociétés :

- S.A.R.L. FINANCIERE CHAPRON
- S.A.R.L. CALOAN
- S.A.R.L. CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL
- S.A.R.L. PHICOEX
- S.A.R.L. S. FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL
- S.A.R.L. BRILLAU
- S.A.R.L. VALDUSYL
- S.A.R.L. AURELIE CHIDAIN EXPERTISE CONSEIL

à donner en garantie du remboursement des emprunts souscrits pour les acquisitions ci-dessus le nantissement des parts acquises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par deux co-gérants.

Pour la co-gérance

Etienne ROUXEL

François BRIERE